

Sarl AUTO-ECOLE ROUE LIBRE
Place de France 38150 CHANAS
contactrouelibre2024@gmail.com
04 74 84 29 51

Agrément Préfectoral : E2403800080
Siret : 43975532300011
Code NAF : 8553Z
Numéro de formation professionnelle : 82 38 03262 38

Programme de formation et enjeu pour la catégorie **A**

Critère 2.1

1) Préambule

- Les personnes titulaires du permis A2 depuis le 19 janvier 2013, doivent désormais compter 2 ans à partir de la date d'obtention de leur permis A2 et effectuer une formation de 7 heures obligatoire pour obtenir la catégorie A leur permettant de conduire toutes les motos (sans limitation de cylindrée, ni de puissance).
- Ce délai de 2 ans s'applique même si vous n'avez pas conduit de 2 roues après l'obtention de votre permis A2, ce qui compte ici c'est votre ancienneté de permis de 2 ans.
- A qui s'adresser ? Cette formation est dispensée par une auto école ou par une association agréée par l'Etat.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

SARL AUTO ECOLE ROUE LIBRE
Place de France 38150 CHANAS
contactrouelibre2024@gmail.com
04.74.84.29.51

Siret : 43975532300011
Agrément préfectoral : E2403800080
Code NAF : 8553Z

Gérant : Bossy Perrine
Responsable des relations avec les élèves : Bossy Perrine

4) Les pré-requis

- être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2ans minimum
- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie

(Durée : 2 heures)

- Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.
- Conduite et produits psycho actifs.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation

(Durée : 2 heures, pour cette séquence une motocyclette par élève doit être utilisée).

S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur :

- les situations de changements de direction à droite et à gauche,
- le freinage,
- les techniques d'inclinaison.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures, pour cette séquence une seule motocyclette peut être utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).
- À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.